

Montréal, le 25 janvier 2017



OBJET : Demande d'accès du 19 décembre 2016 en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels

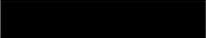
---



La présente fait suite à votre demande d'accès du 19 décembre 2016 adressée à Me Marie-Claude Laberge et visant à obtenir copie de tous les documents, correspondances, notes, mémos, courriels, états de situation, comptes rendus et procès-verbaux et qui seraient détenus à l'UPAC, concernant le déclenchement de la grève des avocats et notaires de l'État québécois pour la période débutant le 24 octobre 2016 jusqu'à ce jour.

Nous vous transmettons un document qui porte spécifiquement sur le déclenchement de la grève.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous avez un (1) mois à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez recevoir, , l'expression de mes sentiments distingués.



Michel Pelletier  
Commissaire associé aux vérifications

**MICHEL PELLETIER - 24 octobre.**

---

**De :** MICHEL PELLETIER  
**À :** DRH-SERVICES\_ESSENTIELS  
**Date :** 2016-10-25 10:50  
**Objet :** 24 octobre.

---

Bonjour,  
aucun événement n'est à signaler pour l'UPAC pour le 24 octobre au 1000 Fullum et au 2100 avenue Pierre-Dupuy à Montréal.  
Merci!



**Michel Pelletier**  
Commissaire associé aux vérifications  
Unité permanente anticorruption  
Tél. : 514-904-8722 poste 12590  
Courriel : [michel.pelletier3@upac.gouv.qc.ca](mailto:michel.pelletier3@upac.gouv.qc.ca)

